

N° D'ORDRE : 2017-106

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

11- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES FORESTIERES DU VAR - AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR AU TITRE DE L'ESPACE INFO ENERGIE DE L'AIRE TOULONNAISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 Avril 2013, il a été autorisé à signer une convention avec l'association des communes forestières du Var afin que la commune puisse bénéficier de l'outil « espace info énergie ».

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une lettre avenant à cette convention ayant pour objet le versement de la participation annuelle de la commune à l'Association des Communes Forestières du Var qui s'élève pour l'année 2017 à 840 €.

Il est précisé que ce montant est le même que celui versé en 2016.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU le projet de lettre avenante à la convention de partenariat entre la commune et l'association des communes forestières du Var ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de lettre avenant à la convention de partenariat entre la commune et l'association des communes forestières du Var ;
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT